

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 15 avril 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	11/04/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	3

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (3) :

CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (41) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (1) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à Mme CLEMENT Karine

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit arrêter le compte administratif du PETR Centre Ouest Aveyron.

Considérant qu'en application de l'article L2122-14 du CGCT, le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne doit pas y prendre part.

Il est proposé d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, Madame CLEMENT Karine Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

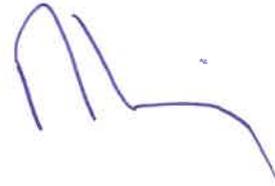
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le...**17**...**AVR**...**2025**

Publié ou notifié le :**17**...**AVR**...**2025**.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN



La secrétaire de séance,

Karine CLEMENT



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du Président de séance pour le compte administratif 2024

Date de décision: 15/04/2025

Date de réception de l'accusé 17/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 250415_08DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20250415-250415_08DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 250415-08 DL Désignation Pdt pour vote CA.pdf (99_DE-012-200050565-20250415-250415_08DL-DE-1-1_1.pdf)